



Paris, le 31 octobre 2016

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**« *Moi(s) sans tabac* » commence demain :
déjà 110 000 Français prêts à relever le défi !**

À la veille du 1^{er} novembre, Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires sociales et de la Santé, donne le top départ de *Moi(s) sans tabac*, un grand défi collectif pour inciter un maximum de fumeurs à arrêter de fumer pendant 30 jours. À ce jour, **110 000 personnes se sont inscrites sur www.tabac-info-service.fr pour participer à l'opération**. Par ailleurs, **à partir de demain mardi 1^{er} novembre, les substituts nicotiniques seront remboursés à hauteur de 150 € pour tous les fumeurs qui souhaitent arrêter**.

Les bénéfices de l'arrêt du tabac sur la santé des ex-fumeurs sont indéniables. À partir de ce constat, le ministère des Affaires sociales et de la Santé, avec Santé publique France et l'Assurance maladie, a lancé l'opération *Moi(s) sans tabac*, pour inciter les fumeurs à arrêter de fumer pendant au moins 30 jours à partir du 1^{er} novembre. À ce jour, **110 000 personnes** se sont inscrites sur www.tabac-info-service.fr pour participer à l'opération. **17 000 pharmacies** sont mobilisées. Et **le nombre d'appels au 39 89, le numéro d'aide à l'arrêt, a déjà doublé** (6 073 appels traités en octobre 2016 contre 3 641 en octobre 2015).

En outre, pour faciliter l'accès aux outils de sevrage tabagique (patch, gomme, pastille, inhalateur...), Marisol TOURAINE a décidé de **trippler le remboursement des substituts nicotiniques pour l'ensemble des fumeurs (de 50 € à 150 € par année civile et par bénéficiaire)** : cette mesure entrera en vigueur demain, mardi 1^{er} novembre 2016.

Marisol TOURAINE a déclaré : *« Chaque année, le tabac tue 73 000 personnes en France. Je combats ce fléau avec force depuis 2012. Avec « Moi(s) sans tabac », nous franchissons une nouvelle étape, en nous mobilisant collectivement. La moitié des fumeurs veut arrêter de fumer, aidons-les ! 110 000 Français déjà sont prêts à relever le défi, et à partir de demain, mardi 1^{er} novembre, les substituts nicotiniques seront en outre mieux remboursés : le forfait de prise en charge passe de 50 € à 150 € par an pour chaque fumeur. C'est une grande avancée pour les 16 millions de fumeurs. »*

Contact presse :

Cabinet de Marisol TOURAINE : 01 40 56 60 65 - cab-ass-presse@sante.gouv.fr

